



J'ai besoin de renseignements sur ma situation actuelle(huissier)

Par **hager**, le **20/05/2008** à **10:34**

Bonjour,

Je me permet de venir vers vous afin d'avoir de plus amples renseignements sur ma situation actuelle.

En décembre 2007, j'ai effectué des travaux sur ma voiture avec un paiement en 4 fois sans frais

J'ai payé la 1er échéance de suite par CB, ensuite, il était stipulé sur le contrat que les 3 prochaines échéances seraient prélevées automatiquement.

Cependant, la semaine dernière, j'ai un huissier de justice(cabinet) qui est entré en contact avec moi pour me dire que mon dossier était mis en demeure suite à ma dette des 3 échéances.

Aussi il n'y a jamais eu de prélèvements effectués sur mon compte, je n'ai pas eu d'avis d'impayés, rien du tout de négatif de ma banque.

Aujourd'hui on me demande de régler ma dette avec des intérêts en plus.

Je voulais savoir comment procéder car aujourd'hui je n'ai plus les moyens de régler cette dette qui n'a jamais été prélevée alors que ma situation financière était tout à fait différente.

Que dois-je faire,

Doit-on m apporter la preuve comme quoi les paiements ont ete effectué de leur coté? (Meme s'il n y a aucun mouvement bancaire de ma part?)

Je vous remercie d'avance pour tout vos conseils

Par **Erwan**, le **22/05/2008** à **22:01**

Bjr,

il faut d'aobrd examiner les documents que vous avez pu signer.

Si vous n'avez pas signé d'ordre de virement ni d'autorisation de prélèvement, il est évident que les paiements ne pouvaient pas se faire.

SI le garage est en tort vous ne devez pas en subir els conséquences en payant des intérêts.

Par contre, en aucun cas cette erreur ne vous dispense de payer le prix des réparations.

Vérifiez tout celà et prenez un accord de règlement amiable avec l'huissier.